

Fermeture d'un logement...le devoir de protéger, prérogative du Bourgmestre; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

La presse s'est, récemment, à nouveau fait l'écho d'une situation difficile rencontrée par une famille tennodoise. En effet, à la suite d'une visite effectuée par la Direction de l'Inspection Régionale du Logement, l'appartement de cette mère de famille et de ses 5 filles a été déclaré dangereux et inhabitable. Par cette déclaration motivée par courrier recommandé aux locataires, aux bailleurs et au Bourgmestre de Saint-Josse, l'instance Régionale décrète la fermeture immédiate des lieux. A cet instant précis, la famille ne peut plus, normalement, se maintenir sur place. Il appartient, dès lors dans le strict respect de cette injonction impérative, au premier magistrat de la commune de faire appliquer cette directive via l'ordonnance du 18 juillet 2013 dans son article 8 qui précise notamment : Le Bourgmestre veille à l'exécution de l'interdiction. Il veille également à empêcher toute nouvelle occupation du bien visé en faisant apposer des scellés. Une deuxième mission s'impose alors à l'autorité communale, celle de reloger les locataires...

Pouvez-vous nous dire concrètement comment vous appliquez l'injonction régionale de fermeture immédiate ? Comment procédez-vous pour reloger les locataires ?

Lutte contre les incivilités; interpellation introduite par M. Thierry Balsat, Conseiller communal.

Certaines infractions ont été dépenalisées et peuvent faire l'objet de sanctions administratives et d'amendes pouvant s'élever à plusieurs centaines d'euros. La lutte contre les incivilités initiée en son temps par le Fédéral et reprise comme priorité du Gouvernement régional précédent vise à donner aux communes les outils pour lutter efficacement contre les incivilités. Les communes ont donc, normalement créé des services et recruté des agents qu'elles ont préalablement formés pour appliquer ces sanctions administratives. Elles pouvaient pour financer ces dépenses utiliser une partie des subsides disponibles dans le cadre du Plan bruxellois de prévention et de proximité. Malheureusement, Région et Communes ne vivent pas dans le même temps politique. Autre temps, autre mœurs, autre équipe, le gouvernement bruxellois décide en septembre 2015 que l'intervention régionale dans le cadre de ce plan ne pourrait plus concerner la mise en œuvre des sanctions administratives communales (SAC) et ce à partir du 1er janvier 2016.

On en déduit que la lutte contre les incivilités n'est plus une priorité pour le gouvernement régional qui décide sans concertation avec les communes de retirer ses billes du jeu. Entretemps, les communes ont pris leurs dispositions en la matière. On le retiendra pour les prochaines fois!

Le GIC tient à souligner ce paradoxe dans le chef du gouvernement Régional qui, dirigé par un PS affirme dans un premier temps faire de la lutte contre la malpropreté une de ses priorités et qui dans un second temps rejette ses ambitions au nez et à la barbe des communes laissées devant le méfait accompli.

Ce pas en arrière Régional est un vilain pied de nez à notre commune dont vous vantez ponctuellement les mérites en matière de propreté publique et pour lesquels visiblement vos amis progressistes n'ont que faire. St Josse, comme d'autres communes est mise devant le fait accompli.

Le GIC souhaite savoir, à cet effet, quelles sont les solutions que le collège préconise pour maintenir une politique efficace de lutte contre les incivilités ? Quelles sont les personnes habilitées à constater les infractions ? Combien sont-elles sur le terrain ? Quid de la formation de ce personnel spécifique ? Quels sont les budgets alloués pour effectuer les missions ? A quel service communal est allouée la dotation financière ? Disposez-vous de chiffres pour l'exercice 2014 et des 3 premiers trimestres 2015 ? Ce service est-il dès lors suffisamment rentable que pour continuer de fonctionner sur fonds propres ? Pouvez-vous en votre qualité de représentant de notre commune proposer à l'agenda de la prochaine conférence des Bourgmestres ce point précis et revenir au conseil communal pour nous informer des décisions envisagées par cette assemblée en la matière?

Je vous remercie,

Thierry Balsat,
GIC-GGB

Conseiller communal
Rue du Méridien, 6 bte 8
1210 Bruxelles

Chaussée Louvain; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal.

Dans le dernier baromètre de l' Atrium des Commerces à Bruxelles, il est constaté que les noyaux commerciaux de la capitale évoluent de manière variable. Et parmi les évolutions négatives, le rapport pointe le quartier Madou. La fréquentation a chuté de -35%. Selon les responsables d'Atrium, « *cette chute est liée à l'absence d'évolution de l'offre d'un de ses acteurs commerciaux-clé mais surtout à l'instabilité de la gestion de la mobilité au cours des dernières années.* »

Pourriez-vous nous faire savoir comment a évolué la fréquentation de ce noyau commercial ces 5 dernières années ?

Pouvez-vous nous faire savoir si vous disposez d'éléments qui permettent de penser que les aménagements qui seront faits prochainement auront un impact sur la fréquentation ?

Avez-vous eu un contact avec Atrium et les commerçants du quartier afin de déterminer une stratégie pour dynamiser la Chaussée ?

La mise en place d'un conseil consultatif des commerçants est-il prévu bientôt?

Lycée Guy Cudell; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal.

En juin dernier, j'interpellais le Collège sur la situation du Lycée. Je rapellais que l'année scolaire, 2014-2015 aura été marquée par de nombreux problèmes. Et que l'image, mais surtout les conditions de sérénité et de bien-être n'étaient pas rencontrées pour permettre aux élèves et aux enseignants de travailler dans de bonnes conditions. Il ne se passait pas une semaine sans que le Lycée ne soit cité dans la presse et malheureusement rarement de manière positive (une jeune fille âgée de 19 ans a été poignardée le 8 juin dernier au lycée, fuites d'examens .) L'échevin n'avait pas répondu de manière sérieuse à mes questions, sa réponse était à l'image de la gestion du lycée.

Je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

Pourriez-vous me faire savoir quand le poste de préfet sera pourvu, pourriez-vous me faire savoir si la procédure de recrutement a été lancée ?

Pourriez-vous me faire savoir si le poste de proviseur sera pourvu ?

Pourriez-vous me faire savoir combien d'élèves sont inscrits en date du 1er octobre au Lycée, ainsi que le nombre d'élèves lors des trois dernières rentrées scolaires ?

Pourriez-vous nous faire connaître les chiffres pour les écoles primaires francophones et néerlandophones ?